



A l'assemblée générale du 23 septembre 2017, le quorum étant atteint grâce aux procurations, la séance pouvait commencer, et la présidente, Sylvie Zecca, a tout d'abord fait le point sur l'évolution de l'association.

"Les années s'écoulant, il est difficile de fidéliser des adhérents, une fois la réaction émotionnelle et solidaire passée. Pour rappel, l'association avait eu plus de 200 adhésions lors de sa création en 2012 ! En 2016, l'année a été consacrée à la sensibilisation du public et de l'entourage, en général, afin d'avoir de nouveaux adhérents. Nous gardons l'espoir d'ouvrir une nouvelle antenne à l'instar de celle d'Alleins (Bouches du Rhône). L'association subsiste. Il faut souligner les cinq ans d'existence alors que la moyenne nationale pour ce type d'association est d'un an. Elle peut être désormais partie civile dans des affaires en relation avec son objet social et a une réelle existence juridique. Nous demandons à tous nos membres-adhérents de promouvoir l'action de *Jeunesse Volée Vincent Zecca* ainsi que celle de son antenne. Rappelons qu'avec la défiscalisation à 66 %, une adhésion de 20 euros revient à 6.80 euros".

"Grace à l'actualité de ce début d'année 2017, avec l'arrestation de « pousseurs » à Lille pour des faits commis en 2011, nous espérons être invités dans les médias une fois que l'affaire confiée à un juge d'instruction avancera. Ceci présente le double avantage de se faire connaître et d'accueillir de nouveaux membres. La Présidente précise qu'en terme de soutien et

d'actions, aujourd'hui, cinq familles victimes sont membres actifs de Jeunesse Volée". Quitus donné à la Présidente.

Puis la présentation des comptes de l'association a été réalisée par la secrétaire Stéphanie Chalan, Julia Asencio la trésorière étant excusée. Le solde créditeur était au 31 décembre 2015 de 5776.81 €. Les dépenses 2016 (frais AG, déplacement, fournitures bureau..) ont été de 1296.45 €. Les dons perçus en 2016 ont été de 2680 €. Le solde était donc créditeur au 31 décembre 2016 avec 7150.36 €. Approbation des comptes et quitus donné à la Trésorière.

Le point sur la situation actuelle de l'association a été effectué par la présidente. "L'association avait fondé beaucoup d'espoir avec l'ouverture de l'antenne « Loïc Dugua » à Alleins (13). Néanmoins, nous avons eu peu de retour en termes d'actions et d'adhésions, malgré la bonne volonté de Julia Asencio, notre Trésorière. Nous avons le plaisir d'accueillir à cette assemblée générale Mary-George Cappoen, maman de Lloyd Andrieu (retrouvé mort dans la Deule le 23 septembre 2011), qui nous informe des derniers rebondissements concernant les noyades en série de 2011 à Lille. A ce jour, trois individus ont été mis en examen pour avoir frappé et poussé volontairement Hervé Rybarczyk, le 11 novembre 2011, dans la Deule. Le juge d'instruction a décidé d'ouvrir une information concernant les quatre autres victimes sur la même période dont les dossiers avaient été classés « accidentel ». Frédérique Boissady, maman d'Antoine Zoia disparu depuis plus de deux ans, nous a rapporté que notre association manquait de transparence et pouvait perturber des parents victimes car les contacts pris avec elle n'ont pas été faits dans un premier temps au nom de l'association mais à titre privé. De ce fait, il est impératif d'informer le bureau, même à posteriori, de toute initiative tendant à soutenir les parents victimes d'un drame, afin d'envisager une action commune et d'avoir de la crédibilité auprès de ces mêmes parents".

Ensuite, Sylvie Zecca a lu divers témoignages reçus par mail. Celui de la maman d'Antoine Zoia. Et celui de M. E.... relatif à une tentative d'enlèvement sur la commune de Lille ainsi que différents articles de presse dont celui concernant Mathilde, 17 ans, poussée dans la Seine en octobre 2016. Le témoignage de Nadine De Almeida concernait l'enlèvement dont a été victime le fils d'une amie, sur Lille également, qui est heureusement parvenu à échapper à ses ravisseurs en sautant de la voiture !

Des propositions diverses ont été votées à l'unanimité. Une aide financière ponctuelle sera versée aux parents victimes pour 2018. Les affaires étant longues et onéreuses (frais d'avocat, dépôt de consignation...), il est attribué 300 euros aux familles victimes, membres de l'association. Sylvie Zecca précise de son côté qu'elle renonce personnellement à cette attribution.

"Des témoignages de soutien aux familles endeuillées (envoi de fleurs, courriers...) sont désormais prévus. Dès janvier 2018, les familles recevront des fleurs à la date tristement anniversaire de la perte de leur enfant. La création d'une page Facebook sera dédiée à l'association Jeunesse Volée. Avec la fermeture du site, l'association a perdu sa vitrine. Cela s'avère problématique en terme de communication, tant les victimes que pour les médias. Pierre-Alexandre Staudt, frère de Vincent, se propose de prendre en charge une page Facebook uniquement relative à l'association. Cette page sera accessible à tous sans pour autant avoir besoin d'un compte Facebook. Elle sera consultable par tous et comprendra plusieurs rubriques (articles, vidéos...) dont l'une sera destinée aux avocats et aux journalistes qui souhaitent nous contacter". La séance est clôturée.

Un débat portait ensuite sur la question : pourquoi Jeunesse Volée ne se fait pas connaître via le biais d'un journal national ? "Cela n'est pas possible pour une question financière, une publication à un niveau national s'avère trop onéreux. Sylvie Zecca s'occupera de faire faire des cartes de visite avec l'adresse mail pour nous contacter (jeunesse.volee.secretariat@gmail.com) ainsi que l'adresse de la page Facebook dès que cette dernière sera créée. Pour la prochaine assemblée générale de l'association, en 2018, il est précisé qu'en ce qui concerne le lieu, nous sommes ouverts à toutes les propositions des adhérents, le bureau pourra se déplacer en fonction des demandes. Elle aura lieu courant juin 2018".

Le compte [Facebook « Association Jeunesse Volée Vincent Zecca »](#) est désormais ouvert, il suffit de cliquer sur « S'abonner » pour être informé de la vie de l'association et les cartes de visites sont en cours d'impression. Elles seront adressées très prochainement.

Article de septembre 2017. L'assemblée générale annuelle de l'association "Jeunesse Volée-Vincent Zecca", créée en 2012 après la disparition de Vincent Zecca, aura lieu samedi 23 septembre 2017 à 14h30 à Brignac la Plaine au lieu-dit Maury (entre Cublac et Brignac). C'est fléché (avec des ballons) dans le hameau vers la salle du siège de l'association. Ce sera l'occasion de faire le point sur les nombreuses actions de l'association au niveau national, sur le nouveau site internet en préparation et sur un nouveau nom pour l'association, autour de sa présidente Sylvie Towlson Zecca

- **photo du magazine VSD en 2013**

- [Lire Ewanews : Le cap des 3 ans franchi](#) | (octobre 2015)

- Site internet en préparation

- [Chaîne You tube](#) de Jeunesse Volée

[Sylvie Zecca tente de faire la lumière sur la disparition de son fils Vincent](#)

Article Ewanews.com de septembre 2013 :

La famille de Vincent vit aujourd'hui à 4 km de Cublac en direction de Brignac-la-Plaine, mais Vincent Zecca avait d'abord vécu rue Max Tourailles à Terrasson (24). En 2002 - 2003, il était élève en sixième au collège Jules Ferry et avait eu son bac en juin 2009 au lycée Saint-Exupéry. Vincent avait fait ensuite une première année de droit à Brive avant de poursuivre une deuxième année à Bordeaux pour y accompagner son amie Lauriane qui partait étudiante. Jusqu'à la terrible nuit du 4 mars 2012 où Vincent disparaît dans la nuit, lors d'une soirée fortement alcoolisée. Son corps avait été repêché dans le fleuve trois semaines après.

"Jeunesse Volée Vincent Zecca" soutien les familles endeuillées

Écrit par Alain RASSAT - Mis à jour Mardi, 31 Octobre 2017 10:58

